ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Pau, le 21 mars 2022

Division 1er degré
Alice GUERRI
Affaire suivie par :
Malika CAPDERROQUE
Marion GUERIN
Tél : 05 59 82 22 15
Mél : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école publique,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé,
Mesdames et Messieurs les principaux de collège,
Monsieur le directeur de la MDPH,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Pour communication immédiate à l'ensemble des enseignants du 1er degré public.

Objet : Mouvement intra départemental 2022 des personnels enseignants du 1er degré public

Annexe 1 - Lignes directrices de gestion académiques
Annexe 2 - Vademecum
Annexe 3 - Eléments du barème
Annexe 4 - Formulaire unique mouvement
Annexe 5 - Formulaire de demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit de nouvelles dispositions pour l'organisation des opérations de mobilité.

Le mouvement intra-départemental des enseignants du 1er degré public est organisé selon des modalités décrites dans les lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente note de service précise le calendrier de la campagne de mobilité des enseignants du 1er degré public des Pyrénées-Atlantiques en vue de la rentrée scolaire 2022. Elle comporte 5 annexes.

1. Calendrier des opérations

Opérations	Dates	Observations
Réunion d'information des enseignants	30 mars 2022	Visioconférence
Saisie des vœux sur MVT1D	Du 25 avril à midi au 9 mai 2022 à midi	
Envoi des pièces justificatives relatives aux bonifications	9 mai 2022 au plus tard	
Envoi du 1er accusé de réception	10 mai 2022	Cet accusé ne comprend pas le barème.
Envoi du 2ème accusé de réception	25 mai 2022	Cet accusé comprend le barème.
Période de vérification du barème par les participants	25 mai au 8 juin 2022 à midi	Les demandes de corrections éventuelles devront parvenir le 8 juin au plus tard.
Envoi de l'accusé de réception avec le barème définitif	13 juin 2022	
Publication des résultats du mouvement 2022	À partir du 22 juin 2022	
Date limite des recours	29 juin 2022	

2. Dispositif d'information

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition pour les informer à toutes les étapes de leur demande.

Les candidats à une mutation intra-départementale ont accès à une cellule d'accueil téléphonique départementale en appelant le 05 59 82 22 15 ou le 05 59 82 22 56 du 25 avril au 9 mai 2022 du lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et une adresse électronique dédiée : **cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr**

3. Accès au serveur pour la formulation des vœux

Les demandes doivent être formulées sur l'application MVT1D via I-Prof, accessible depuis le site internet de la DSDEN 64, rubrique < Accès rapides ARENA >.

Les personnels se muniront de leur compte utilisateur et de leur mot de passe de messagerie académique pour se connecter à MVT1D.

NB : Les candidats qui intègrent l'académie de Bordeaux à l'issue du mouvement inter académique doivent utiliser le portail ARENA de leur académie d'affectation en 2021-2022.

Il est rappelé que le barème qui apparaît lors de la saisie des vœux correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue pas le barème définitif.

Les participants au mouvement sont invités à renseigner avec la plus grande attention leur dossier de mutation et à fournir, le cas échéant, les pièces justificatives prévues par le barème.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait qu'en l'absence des pièces justificatives prévues par le barème, les bonifications demandées ne pourront être octroyées.

4. Modalités de transmission des dossiers

Le 9 mai 2022, après la fermeture du serveur MVT1D, les accusés de réception de demande de mutation seront transmis directement aux candidats sur la boîte électronique indiquée lors de la saisie des vœux.

Les délais de retour des documents étant contraints, il est fortement recommandé aux candidats de préparer leurs pièces justificatives dès le début de la période de saisie des vœux.
Les pièces devront être envoyées au plus tard le 9 mai 2022 à la DSDEN 64-Division 1er degré (le cachet de la poste faisant foi).

François-Xavier PESTEL